

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2023
BUDGET PRINCIPAL

COMMUNE DE PRADES-LE-LEZ



COMMUNE DE
PRADES-LE-LEZ

SOMMAIRE

I.	LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL	4
a-	Ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record	4
b-	Zone Euro : risque important de récession économique	4
c-	France : la croissance ralentit mais reste positive au 3 ^{ème} trimestre	5
d-	France : un marché du travail en tension. Certaines branches industrielles en difficulté face à la crise énergétique	5
e-	Une inflation record frappe le pays	5
f-	Baisse en volume du budget 2023	6
II.	LA LOI DE FINANCES 2023	7
III.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	9
a-	Le contexte de construction du projet de budget 2023	9
b-	Les relations financières entre la Métropole et ses communes : la pacte fiscal et financier avec les communes	10
c-	Les orientations budgétaires 2023	10
IV.	DIAGNOSTIC FINANCIER DE PRADES-LE-LEZ	12
a-	Informations générales sur la commune	12
b-	Situation financière de la commune	13
V.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE 2023	15

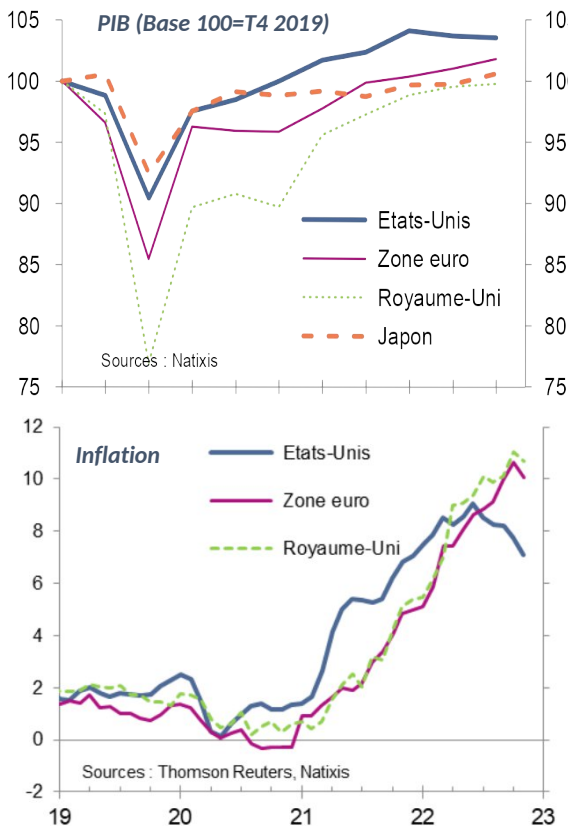
RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

La loi du 6 février 1992 (articles 11 et 12) et l'article L.2312-1 du code général des collectivités locales (CGCT) indiquent que pour les communes de 3 500 habitants et plus, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans le cycle budgétaire, même s'il n'a pas de caractère décisionnel. En cas d'absence, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Ces dispositions s'appliquent également aux Centres Communaux d'Action Sociale.

Le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il permet au Conseil Municipal d'être informé du contexte national dans lequel s'inscrit le budget et de l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique et un compte rendu, mais il ne donne pas lieu à un vote. Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de présenter et interpréter les résultats de l'exercice écoulé et de discuter des principales orientations budgétaires pour les exercices à venir, en fonction des résultats antérieurs et de la capacité d'autofinancement de la commune. Il doit permettre de dégager les principales évolutions des finances communales et les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Suite à la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la république) - Article 107, le DOB doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) afin d'améliorer l'information des conseillers. Ce rapport doit comporter les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget primitif. Des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette doivent être également intégrées dans ce rapport, qui doit être transmis au préfet du département ainsi qu'au président de l'EPCI dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public en mairie. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen jugé nécessaire.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

a- Ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record

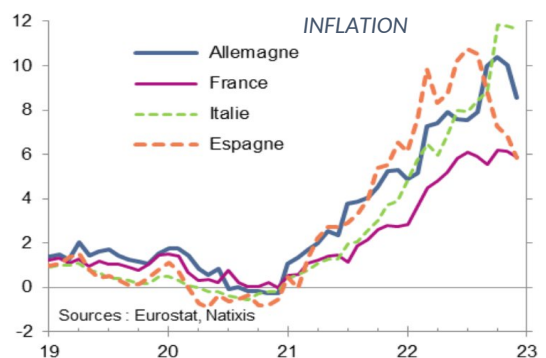


Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant. Dans ce contexte stagflationniste où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance. En zone Euro au 3^{ème} trimestre, le PIB ne croît que de 0,2 % (contre +0,8 % au 2^{ème} trimestre). Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre. Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée. Conjuguée à un environnement macro-financier mondial incertain, cette politique monétaire restrictive de la Réserve fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début

d'année 2022. En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.

b- Zone Euro : risque important de récession économique

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production. Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. La BCE a commencé à remonter ses taux directeurs. Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties.



c- France : la croissance ralentit mais reste positive au 3^{ème} trimestre

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de -0,2 % en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5 % au 2^{ème} trimestre. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2 %), mais en repli par rapport au 2^{ème} trimestre. Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées.

En revanche, la consommation des ménages a marqué le pas (après 0,3 % au 2^{ème} trimestre). Le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance du PIB (-0,5 point), après une contribution presque nulle au 2^{ème} trimestre. Dans ce contexte incertain, il est prévu une récession de -0,2 % au 4^{ème} trimestre en variation trimestrielle. Ainsi, la croissance annuelle française en 2022 serait de 2,5 %. Ce scénario est conditionné à plusieurs aléas. Une aggravation de la crise énergétique pourrait conduire l'activité à se détériorer davantage au 4^{ème} trimestre, par le biais des conséquences économiques sur les principaux partenaires de la France mais aussi par la mise en place de restrictions sur la consommation d'énergie. Une dégradation de la situation sanitaire pourrait également affecter l'activité.

d- France : un marché du travail en tension. Certaines branches industrielles en difficulté face à la crise énergétique

Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2 %). Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. Il semblerait que le déséquilibre sur le marché du travail provienne davantage d'un besoin de main d'œuvre supplémentaire (excès de demande de travail) que d'un déficit de main-d'œuvre dû à des problèmes structurels comme un manque de compétences ou bien une faible attractivité.

e- Une inflation record frappe le pays

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à la guerre en Ukraine en février 2022. En glissement annuel, l'inflation atteint 6,2 % en octobre et novembre, et se stabilise à 5,9 % en décembre. La prévision pour 2023 s'établit pour le moment à 5,7 %.



Évolution de l'indice des prix à la consommation en France hors Mayotte (glissement annuel ; INSEE 01/2023)

Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés. La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste.

Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors-énergie.

f- Baisse en volume du budget 2023

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit-à-petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement.

		2021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5	-5	-4,5	-4	-3,4	-2,9
Dettes publiques	% du PIB	112,8	111,5	111,2	111,3	111,7	111,6	110,9
Taux de dépense publique	% du PIB	58,4	57,6	56,6	56,6	55	54,3	53,8
Croissance en volume du budget	%	2,6	-1,1	-1,5	-0,6	0,3	0,2	0,6
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0	1,6	1,7	1,7	1,8

Baisse en volume du budget 2023

II. LA LOI DE FINANCES 2023

La Loi de Finances 2023 est placée dans un contexte marqué par la géopolitique et une inflation qui impacte fortement les prévisions budgétaires des collectivités. Elle contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives conformément à la promesse de la campagne présidentielle tant au niveau économique que du point de vue de la transition écologique.

Toutefois, la Loi de Finances 2023 a été votée sur fond de diminution du déficit public et d'une baisse en volume de 1,5 % des dépenses publiques. Par ailleurs, un risque pèse sur les finances publiques (Etat et collectivités locales) avec la montée des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, dégradant mécaniquement la dette des structures publiques, et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.

Les principales mesures de la loi de finances 2023 qui impacteront les budgets locaux sont les suivantes :

- **La suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée** étalée sur 2 ans afin de financer le bouclier énergétique,
- **La mise en place du filet de sécurité sur les dépenses énergétiques 2023 :**

Le filet de sécurité énergétique prolongé pour 2023 a été élargi. Comme la Première ministre s'y était engagée lors du congrès des maires, le filet de sécurité a vu ses seuils baisser, pour le rendre plus accessible. Il sera disponible à l'ensemble des collectivités, départements et régions compris. Concrètement, le critère de perte d'épargne brute est passé de 25 % à 15 %. Le critère d'augmentation des dépenses d'énergie supérieur à 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement a été supprimé. Pour les collectivités éligibles, la dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

Seuls les collectivités ou groupements les moins favorisés (ceux ayant un potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique de collectivités auquel ils appartiennent) pourront bénéficier de la dotation. Elle sera versée directement par l'Etat aux collectivités éligibles.
- **La mise en place de « l'amortisseur électricité » :**

Toutes les collectivités n'en bénéficieront pas, mais uniquement celles qui payent leur électricité plus de 180 €/MWh. Le gouvernement a donc entendu les critiques des associations d'élus qui trouvaient trop haut le précédent prix plancher de l'amortisseur (325 €/MWh). Au-delà de ce seuil de 180 €/MWh, l'Etat prend en charge 50 % des surcoûts, jusqu'à un prix plafond qui a été ramené à 500 €/MWh.

Son fonctionnement sera très simple : il n'y aura pas de demande à effectuer, l'aide sera directement intégrée dans la facture d'électricité des consommateurs et l'Etat compensera les fournisseurs. Les consommateurs n'auront qu'à confirmer à leur fournisseur qu'ils relèvent du statut qui permet d'en bénéficier (collectivité, PME, association, etc.). L'Etat s'engage à compenser rapidement les fournisseurs, pour qu'ils n'aient pas de problèmes de trésorerie.
- **Une augmentation de 320 millions d'euros de la DGF :**

Cette annonce avait été faite par Elisabeth Borne devant la convention d'Intercommunalités de France pour aider les collectivités à faire face à la crise énergétique. « Le contexte impose d'apporter une réponse plus forte », avait-elle défendue devant les 2 000 élus intercommunaux présents dans la salle. Selon ses calculs, cette enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023.

- **La création du « fonds vert » :**

Le fonds vert destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique dispose de 2 milliards d'euros de crédits. Il faut y ajouter une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un milliard d'euros de la part de la Banque des territoires. L'utilisation et la répartition de ce fonds devraient être simplifiées par rapport aux dispositifs mis en place sous le précédent quinquennat.

Le fonds sera entièrement délégué aux préfets dans le cadre des contractualisations, de telle sorte qu'il ne soit pas opéré par appels à projets nationaux. Il inclura une offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la transition écologique. L'objectif est que ce fonds soit fongible, souple, dans une logique remontante des besoins du terrain, sans grande technicité d'attribution.

Parallèlement, ce budget acte une progression de 11,6 millions d'euros de la dotation de biodiversité et d'aménités rurales.

- **Le décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives d'habitation :**

Le calendrier initial prévoyait une campagne déclarative de collecte des loyers auprès des propriétaires bailleurs de locaux d'habitation en 2023, puis la réunion des commissions locales pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs en 2025 dans la perspective de leur intégration dans les bases d'imposition au 1^{er} janvier 2026.

L'amendement retenu dans la version finale propose de repousser ce calendrier de deux ans, de façon à tenir compte du décalage de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels, ainsi que des travaux préparatoires complémentaires nécessaires pour fiabiliser les bases d'imposition actuelles, en amont de la campagne déclarative.

- **La revalorisation forfaitaire annuelle des bases d'imposition à hauteur de 7,1%.**

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Le contexte économique actuel impacte la préparation budgétaire de Montpellier Méditerranée Métropole qui a décidé de décaler cette année le vote du budget primitif 2023 au mois de mars (en 2022 le vote avait eu lieu le 25 janvier) afin de permettre un temps d'arbitrage plus important. Quant au Débat d'orientation budgétaire, il est programmé lors du conseil métropolitain du 2 février.

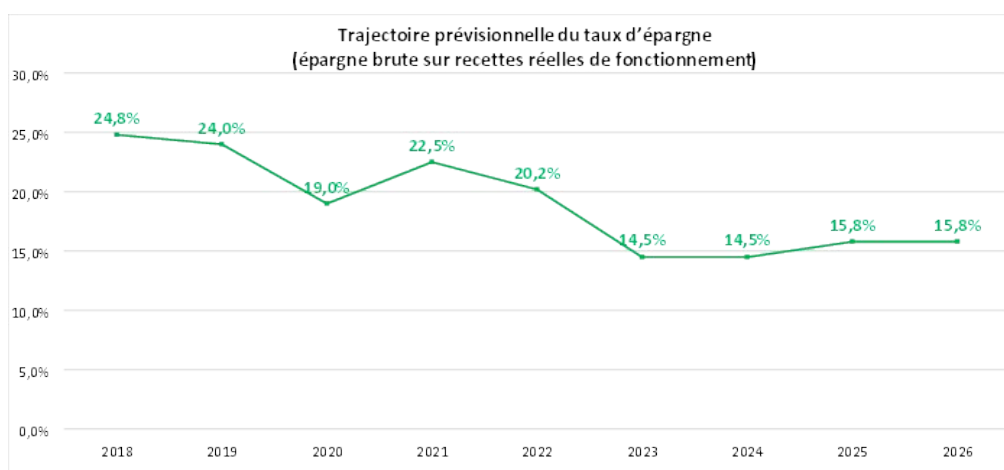
a- Le contexte de construction du projet de budget 2023

La hausse des coûts de l'énergie, la montée de l'inflation, la hausse des niveaux de taux d'intérêts et la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires vont considérablement modifier la prospective financière de la Métropole pour la période à venir.

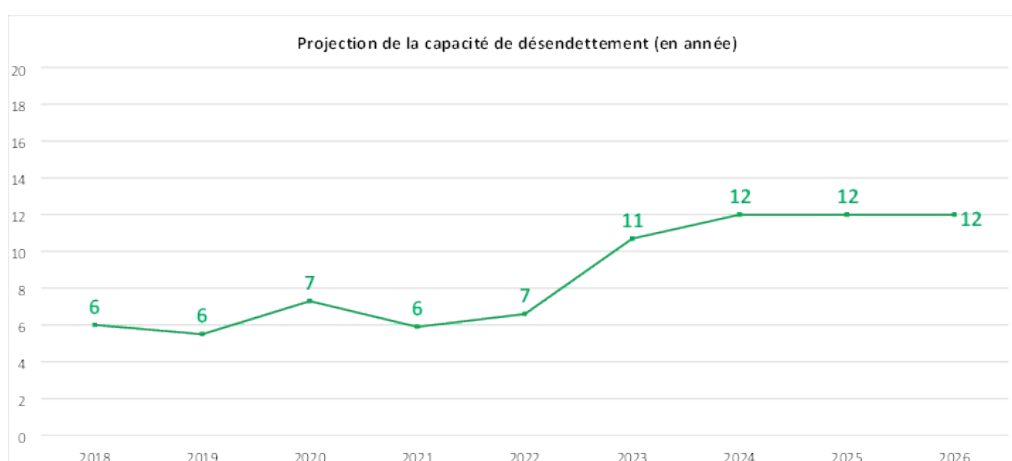
Pour la période 2021-2026 une situation financière satisfaisante est la condition de réalisation du programme d'investissement du nouveau mandat.

Elle doit s'appuyer sur les 3 leviers suivants :

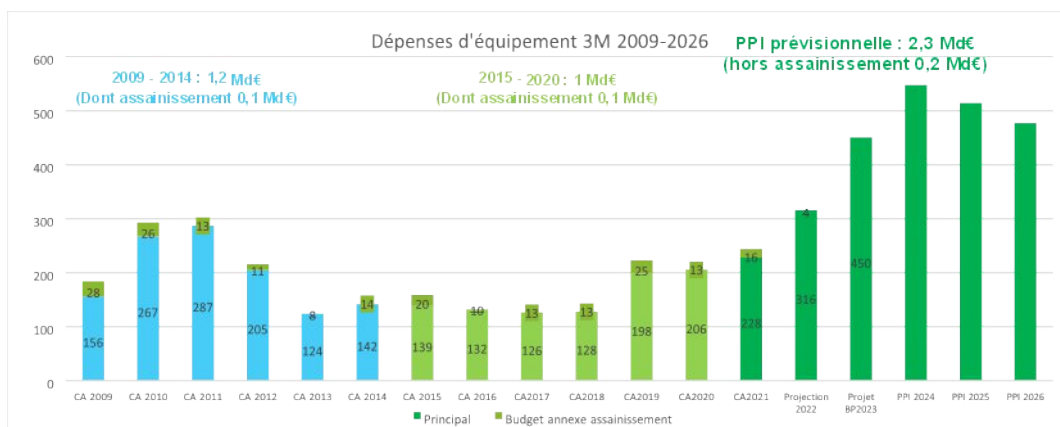
- Levier 1 : Maîtriser la section de fonctionnement afin de maintenir un taux d'épargne brute élevé, supérieur à 12 %



- Levier 2 : Libérer les capacités par une gestion rigoureuse de la dette et la contenir à une capacité de désendettement inférieure à 12 ans



- Levier 3 : Investir pour le long terme dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de 2,3 milliards d'euros (sans assainissement) tout en améliorant le taux d'exécution des dépenses d'investissement



La programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) 2021-2026 prévoit une accélération des investissements en 2023 et 2024 liée aux importantes opérations programmées dans le secteur des transports (construction de la nouvelle ligne 5 et du nouveau dépôt de tramway, renouvellement du matériel roulant tramway et aménagement des bus-tram).

b- Les relations financières entre la Métropole et ses communes : la pacte fiscal et financier avec les communes

Dans le cadre du développement des outils de gouvernance mis en œuvre par la Métropole, le pacte financier et fiscal (PFF) a été actualisé lors du conseil de métropole de décembre 2021. Il a vocation à être un outil de connaissance de nos spécificités, de l'évolution contemporaine des finances communales et intercommunales. Il doit également tracer les perspectives d'une coopération financière lisible et agile, et installer des instances pour le faire vivre dans les mois et années à venir.

Enfin, le sujet du financement de la « ville nouvelle » en particulier, fera l'objet d'échanges et pourrait aboutir à une révision des attributions de compensations courant de l'année 2023, pour une application à l'exercice 2024.

c- Les orientations budgétaires 2023

Le fonctionnement :

Des prévisions de dépenses de fonctionnement retenues pour faire face à :

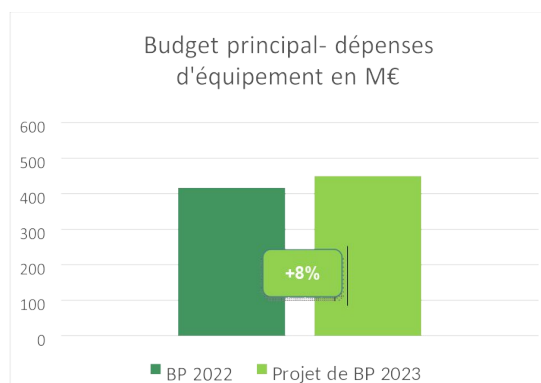
- ✓ la hausse des dépenses d'énergie l'impact de l'inflation sur les charges générales,
- ✓ l'évolution du niveau des taux d'intérêts,
- ✓ la poursuite de la montée en charge des dépenses déchets et « ville nouvelle »

Des recettes de fonctionnement estimées sur la base de :

- ✓ la stabilité des taux de fiscalité
- ✓ l'impact du contexte actuel sur la revalorisation des bases fiscales 2023
- ✓ la poursuite de la mise en œuvre du nouveau barème progressif des bases minimums de CFE pour se rapprocher de la moyenne nationale
- ✓ l'évolution du produit GEMAPI pour amplifier la politique volontariste d'investissements pour la sécurisation des habitants et des milieux naturels
- ✓ la révision des recettes tarifaires sur les services dont le reste à financer est fortement impacté par l'inflation et le renchérissement du coût de l'énergie

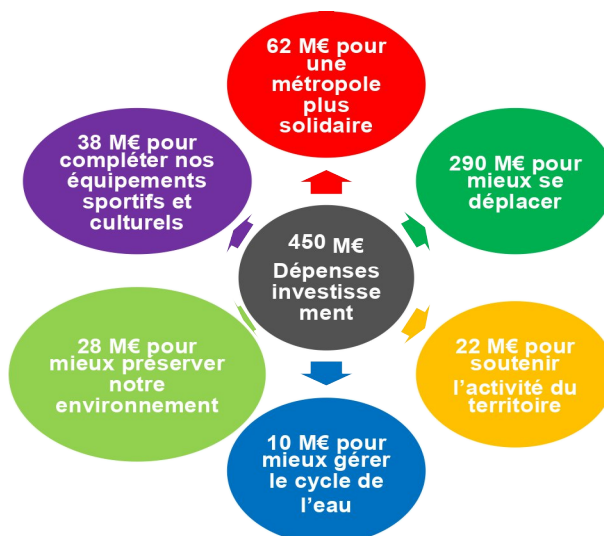
L'investissement :

Ce sont près de 450M€ de dépenses d'équipement et subventions d'investissement prévues au BP 2023, soit + 8 % par rapport au BP 2022 :



Ces dépenses comprennent notamment 4M€ de fonds de concours d'investissement et de soutien patrimonial pour les communes afin de soutenir l'effort d'investissement des communes membres.

A ce stade de la préparation budgétaire, les dépenses d'investissement du projet de BP 2023 concernent les thématiques suivantes de l'exercice 2023 de la programmation pluriannuelle d'investissement 2021-2026 :

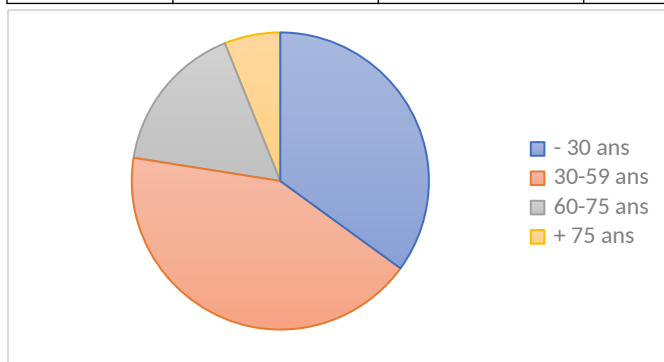


IV. DIAGNOSTIC FINANCIER DE PRADES-LE-LEZ

a- Informations générales sur la commune

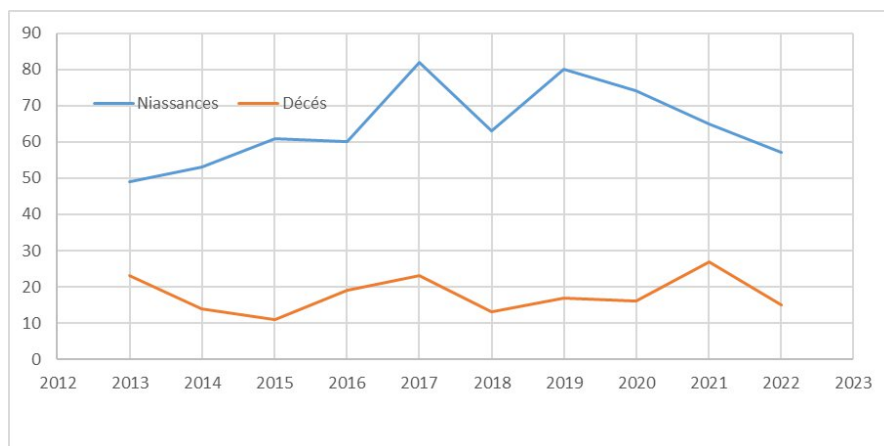
Commune de l'EPCI Montpellier Méditerranée Métropole (31 communes)		
Superficie 8,88 km ²	6.111 habitants au 01/01/2020 (INSEE 12/22)	Densité : 688 hab/km ²

Répartition de la population par tranche d'âge (INSEE 2019)			
- 30 ans	30-59 ans	60-75 ans	+ 75 ans
35%	42,50%	16,40%	6,10%



ETAT CIVIL (données municipales 01/2023)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Naissances	49	53	61	60	82	63	80	74	65	57
Décès	23	14	11	19	23	13	17	16	27	15



Revenu moyen par foyer fiscal en 2019 : 33 408 €	Foyers fiscaux non imposables : 46 %	83 foyers bénéficiaires du RSA
Nb logements sociaux (INSEE, 2018) : 291	10 % de chômage (au sens de l'INSEE) (vs. 17 % pour la métropole de Montpellier)	
55 entreprises avec au moins 1 salarié	81 entreprises créées en 2021	
66 associations recensées dans l'annuaire communal des associations	19 commerces de proximité (SIRENE, 2021)	

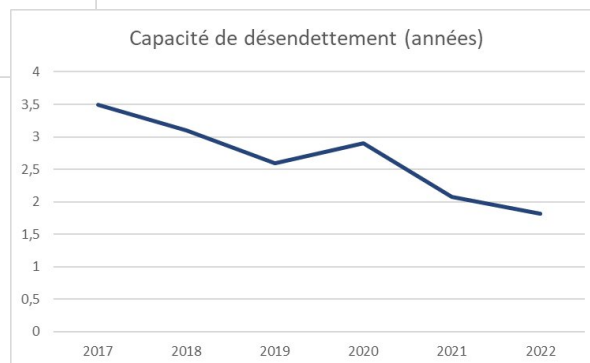
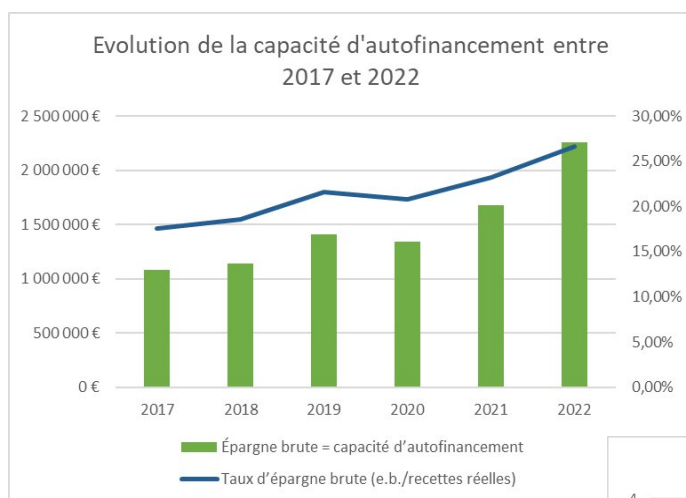
b- Situation financière de la commune

Evolution des principaux ratios entre 2017 et 2022

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2022 (résultat provisoire)
recettes réelles fonctionnement	6 139 588 €	6 521 902 €	6 464 672 €	7 236 332 €	8 494 736 €
dépenses réelles fonctionnement	4 877 438 €	4 996 215 €	5 011 283 €	5 446 133 €	6 127 866 €
épargne de gestion	1 262 150 €	1 525 687 €	1 453 389 €	1 790 199 €	2 366 870 €
intérêts	123 503 €	118 518 €	111 097 €	109 175 €	104 304 €
épargne brute (=CAF)	1 138 647 €	1 407 169 €	1 342 292 €	1 681 024 €	2 262 566 €
taux d'épargne brute (= EB/RRF)	19%	22%	21%	23%	27%
remboursements	288 331 €	285 096 €	311 036 €	334 533 €	391 657 €
épargne nette	850 316 €	1 122 073 €	1 031 256 €	1 346 491 €	1 870 909 €
dette	3 493 691 €	3 644 595 €	3 827 013 €	3 491 925 €	4 100 268 €
taux d'endettement	56,90%	55,88%	59,20%	48,26%	48,27%
capacité de désendettement (années)	3,1	2,6	2,9	2,1	1,8

Le premier bilan de l'année 2022 confirme que les finances de la commune demeurent saines :

- la capacité de désendettement s'établit à 1,8 ans fin 2022, toujours bien en dessous de la moyenne nationale des communes de la strate d'environ 3,7 ans.
- la capacité d'autofinancement (épargne brute) à fin 2022 est de 2 262 566 €, avec un taux d'épargne brute de 26,60 % (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement). La moyenne de la strate se situe à 20,2 %.



La progression constatée de la capacité d'autofinancement entre 2017 et 2022 s'explique principalement par la nette progression des recettes de gestion, et à l'effort continu de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Toutefois, les perspectives budgétaires de 2023 vont être affectées par l'évolution à la hausse des dépenses de fonctionnement due notamment à :

- l'augmentation considérable des dépenses énergétiques,
- la forte inflation impactant les achats, notamment de produits alimentaires,
- l'augmentation possible du prélèvement « loi Solidarité Renouvellement Urbain », liée au déficit de logements sociaux sur la commune.

Malgré une baisse puis une stagnation de la dotation globale de fonctionnement depuis 2013, les recettes réelles de fonctionnement ont tendances à évoluer à la hausse, notamment par l'effet combiné, de l'augmentation annuelle des bases d'imposition, du très bon niveau de recouvrement des produits de services et par le dynamisme des transactions immobilières opérées sur le territoire communal (Droit de Mutation à Titre Onéreux).

Toutefois, en 2023, l'augmentation prévisionnelle des bases d'imposition (+7,1%) et la dotation globale de fonctionnement (non indexée sur l'inflation) ne couvriront pas la hausse des dépenses de fonctionnement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement devra donc être poursuivie afin de maintenir une épargne brute satisfaisante.

La politique de sobriété initiée par l'équipe municipale depuis le début du mandat verra sa partie énergétique renforcée afin de compenser en partie l'augmentation des coûts de l'énergie en 2023.

L'augmentation des recettes d'exploitation attendue en raison de l'actualisation des tarifs communaux participera également à équilibrer le budget.

La capacité d'endettement devra être conservée afin de pouvoir mobiliser les capacités d'emprunt de la commune dans les 2 exercices suivants pour le financement des investissements, dont la nouvelle école.

V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE 2023

A la fois pour continuer à améliorer le cadre de vie des Pradéennes et des Pradéens, poursuivre l'entretien de son patrimoine et œuvrer en faveur de la transition écologique et solidaire, l'équipe municipale fait une nouvelle fois le choix d'investir autour d'actions très concrètes et identifiables dans la vie de tous les jours, préparant le futur et rendant possibles les indispensables changements de fond.

Ainsi, Prades-le-Lez continue à affirmer son identité de commune à taille humaine, dynamique, culturelle et sportive, où il fait bon vivre, dans le respect des autres et en sécurité. Une ville qui prend soin de ses aînés, de sa jeunesse, de son environnement et de son cadre de vie, tout en luttant et en s'adaptant au changement climatique. Avec ce budget 2023, la municipalité poursuit sa politique volontariste d'aide aux plus fragiles et de maintien du lien social. Elle rend possible le bien-vivre ensemble à tous les âges de la vie, et accorde une place particulière à l'éducation des enfants. Elle s'engage dans la transition énergétique, en initiant un programme de rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux.

a- Un fonctionnement maîtrisé autour d'une politique volontariste en faveur de l'environnement, de la solidarité et de la culture

RENFORCER LE SERVICE PUBLIC

- Permanences d'un architecte conseil
- Animation du Relais Petite Enfance
- Remise en service du ramassage scolaire
- Mise en œuvre d'un plan de gestion urbaine de proximité et de propreté

ÊTRE SOLIDAIRE POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Ouverture d'un local pour le RIJ (réseau information jeunesse)
- Soutien renouvelé aux projets du Conseil municipal enfants et jeunes (CMEJ)
- Repas des aînés
- Soutien accru au CCAS (65 k€)
- Mise en œuvre d'un projet de coopération internationale avec Pondichéry en Inde sur le thème de la protection des cours d'eau.

PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT / PRODUIRE ET CONSOMMER LOCALEMENT

- Lancement de la troisième édition des Eco-dialogues de Prades-le-Lez, avec pour thème cette année la transition énergétique
- Amélioration constante de la qualité des repas de la restauration collective
- Poursuite des projets d'agroécologie avec une phase opérationnelle (9 k€)
- Poursuite de la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale (18 k€)
- Poursuite de la démarche « Permis de végétaliser »
- Sensibilisation à la protection de l'environnement
- Poursuite de la politique de diminution de la pollution lumineuse nocturne

AFFIRMER LA VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

- Une programmation culturelle variée
- Mise en place d'animations-expositions-conférences-débats réguliers
- Nouvelle édition de la fête votive
- Une programmation au cinéma municipal pour « tout public »
- Un effort renouvelé de soutien aux associations
- Mise en place de la charte associative

STIMULER LA DÉMOCRATIE LOCALE

- Poursuivre le soutien aux projets portés par les conseils participatifs et à leur animation : déplacements et mobilités, aménagements des places
- Mise en œuvre d'élus référents et réunions de quartiers

b- Des investissements d'avenir marqués par la transition écologique, l'éducation et le bien-vivre ensemble

BIEN ACCUEILLIR NOS ENFANTS

- Poursuite du travail de conception de la nouvelle école (800 k€)
- Réalisation de travaux importants à la crèche (chauffage + toiture 111 k€)
- Construction d'un Relais Petite Enfance (RPE) (768 k€)
- Équipements des écoles, crèche, cuisine, et accueil de loisirs (19 k€)

ÊTRE SOLIDAIRE POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Poursuite des investissements au cimetière communal (55 K€)
- Poursuite du projet de jardin botanique du CMEJ (2 k€)

PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT / PRODUIRE ET CONSOMMER LOCALEMENT

- Projet agroécologique (32 k€ + 10 k€ de RAR)
- Acquisition d'un broyeur de végétaux (15 k€)
- Études pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux (37 k€)
- Contribution à la production d'énergie renouvelable (ombrières photovoltaïques services techniques, toitures Jacques-Brel, RPE et nouvelle école 33 k€)
- Poursuite du passage en leds de l'éclairage des bâtiments communaux

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES ET APAISER LES DÉPLACEMENTS

- Réfection de la première portion de la rue du Mas d'Aussel (avec 3M)
- Passage de la commune à 30km/h et de certaines rues en zone de rencontre 20 km/h
- Engagement des travaux de réfection de l'avenue des Baronnes (avec 3M)
- Amélioration de la voirie (avec 3M)

AFFIRMER LA VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

- Poursuite des aménagements dans la salle Jacques Brel (18,5 k€)
- Étude pour la rénovation du foyer rural (50 K€)
- Acquisition foncière (250 k€)
- Travaux à la Halle des Sports (38 k)
- Aménagements au plateau sportif
- Investissements continus pour maintenir en bon état le bâti communal

STIMULER LA DEMOCRATIE LOCALE

- Un budget participatif de 50 k€